

SECRETARIAT GENERAL DU
CONSEIL DES MINISTRES

DECRET N° 77/720 du 23/12/77
portant nomination de Mr.NDOMBE Joseph, Administrateur Stagiaire des S.A.F. en qualité de Directeur du Contrôle commercial au Secrétariat Général au Commerce.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'Acte n°001/PCT/CMP du 3 AVRIL 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret n°77/574 du 11/11/77 portant attributions et organisation du Ministère du Commerce;

Vu la Loi I5/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du 5 Novembre 1977,

DECREE :

ARTICLE 1er. - Monsieur NDOMBE Joseph, Administrateur Stagiaire des S.A.F. en instance d'intégration à la Fonction Publique est nommé Directeur du Contrôle Commercial au Secrétariat Général au Commerce.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 23 DECEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Commerce,

Jacob OKANZA.

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.

Alphonse MOUSSOU-POUATT